



N°2025-11

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 12 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de février à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 06 février 2025

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

### Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoît, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, GANDON Francis, HACHANI Johann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir :** 6 (BOURGOGNON Henri donne pouvoir à HUSSON Serge, CONTREL Nathalie donne pouvoir à SCHUTZ Claire, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, Sabrina DE UFFREDI donne pouvoir à PECHARD Katia, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, MARGERI Marielle donne pouvoir à ESSAYAN Martine)

**Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir :** 0

**Le secrétariat a été assuré par :** CHARPENTIER Marie-Catherine

**Objet : Attribution de subventions à des associations pour des projets dans le cadre du festival « Viens danser ! » de l'année 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2022-47 du 22 juin 2022 approuvant l'appel à projets « Viens danser ! » et l'enveloppe budgétaire d'un montant de 5 000 euros qui lui est consacré ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Culture, Animation, Vie associative, Sport, Jeunesse, Santé réunie le mardi 28 janvier 2025 ;

**Considérant** que les projets des associations Demi-Lune, MJC de Tassin La Demi-Lune, Le Cran et Entrelas Koncept sont éligibles aux dispositions du règlement intérieur de l'appel à projets et répondent aux orientations de la politique culturelle communale ;

**Considérant** que les quatre projets associatifs permettront de construire un temps fort d'ouverture des *Estivales tassilunoises 2025* autour du thème de la danse avec une diversification de l'offre, tout en respectant l'enveloppe budgétaire disponible ;

Compte-tenu des observations ;

## Le Conseil Municipal :

- 1) **APPROUVE** l'attribution de subventions aux associations avec les montants suivants :
  - Association Demi-Lune : 700 euros ;
  - Association MJC de Tassin La Demi-Lune : 1 400 euros ;
  - Association Le Cran : 400 euros ;
  - Association Entrelas Koncept : 650 euros.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer toute pièce relative à cette affaire ;
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 12 février 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **19 FEV. 2025**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **19 FEV. 2025**



**Pascal CHARMOT**

Maire de Tassin la Demi-Lune

**Marie-Catherine CHARPENTIER**

Secrétaire de séance

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*